

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/270/DEL/4.1

Séance du 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 octobre à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, M. NORBERT Jean.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme ROCHE Karine par M. BARBIER Michel, Mme BOUQUET Marie Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, Mme THERIN Aurélie par M. GODEMAN Sébastien, M. MANGEON Stéphen par Mme BRIFFARD Claudine, Mme GAOUYER Marie-Françoise par Mme DUJEANCOURT Anne.

Absent : M. ACCARD Stéphane.

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 15/10/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 22	Nombre de pouvoirs : 6 Absent : 1
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A DUREE DETERMINEE – SERVICE ENFANCE – JEUNESSE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les nécessités et la continuité du service peuvent justifier le recrutement de personnels non permanents pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois conformément à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique.

A ce titre, il est proposé la création d'un emploi non permanent pour le service Enfance – Jeunesse comme suit :

- 1 emploi d'adjoint technique contractuel (échelle C1) à temps complet
- Rémunération : Echelon 1

.../...

- Durée : du 06/10/2025 au 31/08/2026
- Affectation : Ecole Brocéliande
- Missions : Travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces des bâtiments communaux (écoles) (nettoyage des sols, du mobilier, des sanitaires, etc.) - Surveillance des enfants pendant le temps de cantine et le temps du midi - Surveillance de la garderie (matin et soir) - Apporter aux enseignants une assistance pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants (maternelle) - Préparer et participer aux ateliers et activités pédagogiques, sous la responsabilité de l'enseignant - Participer activement à la communauté éducative - Accompagner les activités extérieures proposées aux enfants - Surveiller les enfants lors de sorties scolaires - Assurer la continuité du service public en cas d'absence de collègues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour la création de l'emploi non permanent et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires aux recrutements.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX